



COMITÉ DE L'EAU ET DE LA BIODIVERSITÉ

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 29 SEPTEMBRE 2020

Membres électeurs : 52
Membres électeurs présents : 37
Pouvoirs : 7
Membres électeurs votants : 44
Vote : - Pour : 44
- Contre : 0
- Abstention : 0

Délibération N° 2020/01

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 03 DÉCEMBRE 2019

Le Comité de l'eau et de la biodiversité de La Réunion, délibérant valablement,

- VU l'article L 213-13-1 du Code de l'Environnement relatif aux comités de l'eau et de la biodiversité d'outre-mer ;
- VU les articles R 213-50 à R. 213-58 du Code de l'Environnement relatifs au comité de l'eau et de la biodiversité ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2017-1941/SG/DRECV du 18 septembre 2017 portant désignation des membres du Comité de l'eau et de la biodiversité de La Réunion, modifié par l'arrêté n°2020-2952/SG/DREV du 28/09/2020 ;
- VU le règlement intérieur du Comité de l'eau et de la biodiversité ;

Adopte à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 03 décembre 2019.

Saint-Denis, le **08 DEC. 2020**

Le président du
Comité de l'eau et de la biodiversité,